

Conseil d'école du jeudi 13 novembre 2014

Présents :

M. Rouget, Bubsy (mairie de Montbrun), Mmes Subiela, Prince (mairie de Corronsac)

Mmes Savatier, Roquefort (enseignantes de Montbrun)

Mmes Chust, Julia, Bouriette, Auriol (enseignantes de Corronsac)

Mmes Rouzoul, Lamarque (directrices)

Mmes Laffont, Tyrou, Gonzalez, Barthe, Haouchine et M. Pinczon du Sel (parents d'élèves)

Excusés : M. Buallion, Mme Charpentier et M. Fernandez

Secrétaires de séance : Mmes Savatier et Auriol

Un tour de table est organisé.

1. Résultats des élections des parents d'élèves :

Montbrun-Lauragais :

Nombre d'inscrits : 128

Nombre de votants : 72

Nombre de blancs ou nuls : 1

Nombre de suffrages exprimés : 71

Taux de participation : 56,25 %

3 sièges pourvus et un suppléant : Mme Haouchine, Mme Gonzalez, Mme Barthe de Montmejan et Mme Tyrou.

Corronsac :

Nombre d'inscrits : 152

Nombre de votants : 118

Nombre de blancs ou nuls : 4

Nombre de suffrages exprimés : 114

Taux de participation : 77 %

4 sièges pourvus et un suppléant : 1 suppléant.

Elus : M. Buallion Fabien , Mme Charpentier Christelle, Mme Laffont Claudie, M. Pinczon du Sel Benoît, M. Fernandez Nicolas.

2. Vote d'un conseil d'école commun

Vote pour que les conseils d'écoles de Corronsac et Montbrun Lauragais soient organisés en commun pour l'année scolaire 2014/2015 :

Ecole de Montbrun-Lauragais : voté pour à l'unanimité

Ecole de Corronsac : voté pour à l'unanimité

Il est donc acté que les conseils d'école seront communs aux deux écoles du RPI pour l'année scolaire 2014/2015.

Conseil d'école du jeudi 13 novembre 2014

3. Présentation par les directrices du rôle des parents élus et des objectifs du conseil d'école

- Les parents d'élèves élus au conseil d'école ou au conseil d'administration d'un établissement du second degré sont membres à part entière de ces instances participatives : ils y ont voix délibérative.
- Les représentants des parents siègent au conseil d'école.

Le conseil d'école :

vote le règlement intérieur de l'école

adopte le projet d'école

donne son avis et fait des suggestions sur le fonctionnement de l'école et sur toutes questions intéressant la vie de l'école : intégration des enfants handicapés, restauration scolaire, hygiène scolaire, sécurité des enfants, etc.

donne son accord pour l'organisation d'activités complémentaires, éducatives, sportives ou culturelles

peut proposer un projet d'organisation du temps scolaire dérogatoire

- Ils facilitent les relations entre les parents d'élève et les personnels.
- Ils peuvent intervenir auprès des directeurs d'école ou du maire pour évoquer un problème particulier ou pour assurer une médiation à la demande d'un ou des parents concernés.
- **À noter :** le suppléant d'un représentant peut assister au conseil de l'école, mais il ne peut prendre part au débat que s'il remplace un titulaire absent.

- Rappelons les droits et devoirs des parents au sein de l'école :

Droit à la gratuité,

Droit des informations concernant l'école, la scolarisation, la rencontre avec les enseignants,

Obligation scolaire et assiduité,

Obligation de santé et de soins,

Obligation de protection : morale, physique et matérielle...

4. Effectifs des écoles :

Montbrun-Lauragais :

Classe de Mme Rouzoul : 20 PS et 5 MS

Classe de Mme Savatier : 17 MS et 8 GS

Classe de Mme Roquefort : 7 GS et 16 CP

Un élève est accompagné d'une AVS (Auxiliaire de vie scolaire).

Soit un total de 73 élèves.

Corronsac :

Classe Mmes Lamarque et Bouriette : 24 CE1

Classe de Mme Julia et Bouriette : 19 CE2

Classe de Mme Auriol et Bouriette : 13 CM1 et 10 CM2

Classe de Mme Chust : 13 CM1 et 10 CM2

Deux élèves dont accompagnés d'AVS.

Soit un total de 89 élèves

Etant donné la baisse des effectifs dans les écoles, les directrices demandent un point sur les créations de nouveaux logements. Il

Conseil d'école du jeudi 13 novembre 2014

est important de savoir le nombre de nouveaux élèves qui pourraient être accueillis dans le RPI. Les mairies vont se renseigner car aucun comptage ne peut être fait actuellement.

5. Vote du règlement intérieur :

Montbrun-Lauragais :

La modification suivante au règlement intérieur est proposée au vote :

Les parents ne seront pas autorisés à prendre des photos avec leur matériel personnel pendant les sorties scolaires et dans l'enceinte des écoles.

Vote : Pour, à l'unanimité

Remarque : Attention aux absences sur le temps scolaire : les rendez-vous médicaux doivent être pris le plus possible en dehors du temps scolaire ou pendant les vacances ; les vacances sur le temps scolaire sont très déconseillées car elles peuvent pénaliser votre enfant notamment en CP .

Corronsac :

Même modification proposée quant à la prise de photo pendant les sorties scolaires et dans l'enceinte de l'école :

Les parents ne seront pas autorisés à prendre des photos avec leur matériel personnel pendant les sorties scolaire et dans l'enceinte des écoles.

Vote : Pour à l'unanimité.

6. Bilan des coopératives scolaires :

Les mandataires sont Mme Julia pour l'école de Corronsac, et Mme Roquefort pour l'école de Montbrun.

ECOLE DE MONTBRUN :

Le bilan financier faisait apparaître 6 360 euros de charges (pour les sorties scolaires : cinéma, sortie de fin d'année, bus ainsi que pour le matériel pour la classe) pour 2 957 euros de produits. La subvention de la mairie n'est pas encore passée en compte. La situation bancaire actuelle est donc de 1 422 euros.

Une personne de la mairie de Montbrun précise que la subvention pour la coopérative scolaire vient d'être votée et qu'elle sera d'un montant de 3 050 euros.

Il est précisé que les produits des coopératives scolaires viennent de : subventions de la mairie, participation des parents, dons de l'association des parents d'élèves.

Cette année et à l'heure actuelle, les parents ont donné 1 322 euros suite à l'appel aux dons. Les enseignantes de l'école de Montbrun remercient les parents pour cette bonne participation.

ECOLE DE CORRONSAC :

Au 31 août 2014, les dépenses s'élèvent à 5 790 €

Les recettes en 2013/2014 s'élèvent à 1 603 euros grâce aux photos et la participation volontaire des parents. La subvention de 2556 € n'apparaît pas car elle a été versée courant septembre. Une subvention d'environ 500 euros pour organiser un événement lié à Noël a également été versée.

Les enseignantes relèvent le nombre très faible de dons de la part des parents.

L'association des parents d'élèves a très largement participé au projet « poésie » de l'année dernière (600 euros + 600 euros venant de la buvette, le total représentant 2/3 de la dépense totale).

Les enseignantes du RPI rappellent que les coopératives scolaires des 2 écoles sont séparées.

Tous les comptes des coopératives sont à disposition des parents sur rendez-vous.

7. Présentation du Projet d'Ecole :

Conseil d'école du jeudi 13 novembre 2014

Un nouveau projet d'école couvrant la période 2014/2018, a été rédigé l'an dernier et courant septembre. Il a été validé par Monsieur l'Inspecteur le 9 octobre.

Ce projet, suite au constat des enseignants, permet de mettre en avant des axes spécifiques à soutenir.

Les axes prioritaires sont les suivants :

1. Enrichir son vocabulaire pour améliorer la compréhension et les productions des élèves
2. Développer une attitude réflexive et active par rapport à ses apprentissages : être acteur de ses apprentissages, leur donner du sens. Prendre sa place dans un projet de classe.
3. Développer les compétences sociales des élèves et travailler à la fluidité des parcours : respecter les autres et les règles de vie communes.

Chaque axe est décliné en actions.

Le document complet pourra être consulté à l'école sur demande auprès des directrices.

Les Actions :

Cycle 1 et CP :

- Participation au « Prix des Incorruptibles » : L'école reçoit une sélection de livres à découvrir tout au long de l'année puis chaque élève votera pour son livre préféré.
- Projet de travail sur le spectacle vivant avec une compagnie de cirque.
- Création d'un classeur « parcours culturel, sportif et scientifique » par niveau.

PS :

- Mise en place d'un imagier (porte-vue) qui servira de référence en vocabulaire jusqu'au CP.

MS :

- Projet « Raconter » : nous apprendrons à raconter des histoires d'albums connus et participerons en fin d'année à une rencontre entre classes avec d'autres écoles pour nous raconter un album.

Nous pourrions très certainement créer un album numérique où la voix des élèves sera enregistrée.

GS :

- Projet théâtre (classe de MS/GS) : travail sur le corps et la voix au travers de jeux théâtraux (périodes 2 et 3)

Cycle 2 :

CP :

- développer une attitude réflexive par rapport aux apprentissages : mise en place d'activités ritualisées : lecture d'inférences deux fois par semaine à partir de divers supports (textes, photos, images)
- projet production d'écrits : écrire un poème et d'illustrer en arts visuels, écrire le texte d'un album composé uniquement d'images et le mettre en voix.

Cycle 3 (+ CE1) :

- rallye littérature qui permet d'allier les compétences en lecture/écriture mais aussi l'utilisation des outils informatiques. Les CE1 et les CE2 devront remettre des morceaux d'un conte dans l'ordre, puis les illustrer. Les CM1 et les CM2 devront écrire des textes à partir d'illustrations et en respectant des contraintes.

- enrichissement du vocabulaire avec une « boîte à mots » utilisée au quotidien mais aussi en histoire, géographie et sciences : lister les nouveaux mots rencontrés, en chercher leur définition, jouer avec eux (associer les mots et leur définition puis se corriger, tirer au sort un mot puis tenter de l'utiliser le plus de fois possible pendant la journée ...).

Conseil d'école du jeudi 13 novembre 2014

- CE1 + 1 classe de CM1/CM2 : participation aux comités de lecture proposés par le CADP (Centre de documentation pédagogique) de Villefranche de Lauragais qui permet de discuter autour de livres. Les livres sélectionnés sont ensuite acquis en série par le CADP qui les met à disposition des enseignants.
- Vivre ensemble : harmonisation des règles de vie autour de l'école, organisation des débats philosophiques sur des problèmes quotidiens, ...
- Développer des aptitudes de réflexion : mise en place d'une démarche scientifique commune aux 4 classes pour aborder les notions scientifiques, mise en place d'un rituel de résolution de problème afin de proposer aux élèves des problèmes hebdomadaires progressifs suivant les niveaux.
- Volet langue : Mme Chust est habilitée en langue et sur un « poste fléché ». Elle enseigne l'anglais dans sa classe ainsi que dans la classe de CE2. Mmes Lamarque et Auriol enseignent l'anglais dans leur classe.

8. Equipement informatique :

La mairie de Montbrun-Lauragais annonce qu'un équipement est en cours de livraison. Une imprimante couleur a été installée à la rentrée 2014. L'équipement en ordinateurs fixes dans les classes a été renforcé mais celui de la classe de Mme Rouzoul n'est pas encore installé (équipement pour les élèves et équipement de la maîtresse).

Un équipement en classe mobile (12 ordinateurs portables pour les classes), un chariot de transport, un système de recharge est en cours d'achat.

Il est rappelé qu'un blog existe pour le RPI dans lequel les directrices publient des documents officiels comme les règlements intérieurs et les enseignantes publient des travaux de classe. Mme Auriol précise qu'il est désormais possible de s'inscrire avec une adresse mail pour recevoir un message à chaque nouvelle publication.

L'adresse du blog est : <http://pedagogie.ac-toulouse.fr/blog31/rpi-corronsac-montbrun-lauragais/>

9. Les APC :

Montbrun-Lauragais : Mardis et jeudis de 16h20 à 17h05.

Mardi : activités de type 1 et 2 : aide visant à prévenir ou traiter les difficultés d'apprentissage, aide au travail personnel

Jeudi : activités de type 3 : activités liées à l'axe 3 du projet d'école « Développer les compétences sociales ; se connaître, connaître l'autre, se respecter, respecter l'autre » par le biais de 3 activités : Théâtre, Musique, Peinture. Le but n'étant pas de travailler une œuvre finale mais d'apprendre à se connaître.

Chaque élève a choisi une activité.

Corronsac : Mardis et jeudis de 16h20 à 17h05. (+ certains lundis de 16h20 à 17h05 pour les classes de Mmes Julia et Auriol)

Pour l'instant, les activités sont sur les volets 1 et 2 pour soutenir les élèves dans leurs apprentissages. Plus tard, dans l'année, des activités du volet 3 seront intégrées pour travailler autour de projets divers comme le rallye littérature.

10. Organisation des Temps d'Activités Périscolaires

La mairie de Corronsac précise qu'un décret est paru le 5 novembre 2014 au sujet de l'organisation des TAP.

Le fond d'amorçage de 50 euros par enfant a été reconduit cette année et devrait s'arrêter à la rentrée prochaine. Mais des amendements ont été déposés pour qu'il soit reconduit et pérennisé. Cela se ferait à la condition qu'un PEDT (Projet Educatif De Territoire) soit mis en place en impliquant tous les partenaires autour de l'école (associations, CAF ...). Ce projet sera plus lourd à mettre en place que l'organisation actuelle et des activités plus poussées que de la garderie devront être envisagées. Dans le but de la mise en place de ce projet, la mairie de Corronsac a rencontré toutes les personnes présentes autour de l'école : la caf, la directrice et l'équipe enseignante, les parents d'élèves ...

La mairie de Corronsac fait un état des lieux des dépenses engagées : 4 300 euros (en termes de salaire du personnel encadrant déjà présent sur l'école) + 3 000 euros après déduction de l'aide de l'état (pour un emploi CAE créé). Ce coût est donc largement supérieur à l'aide apportée par l'état pour la mise en place de ces TAP.

Pour le moment, des activités sont proposées :

Conseil d'école du jeudi 13 novembre 2014

Corronsac : poterie, réalisation d'affiches pour le téléthon, activités sportives le lundi, ...

- Montbrun : activités autour de l'Afrique encadrées par Bruno Cuillier, l'animateur embauché dans le but de la mise en place de ces activités.

Il est précisé que les élèves ont toujours le choix dans l'activité qu'il souhaite faire, même de prendre un temps libre.

11 Question Parents :

- Utilisation du city stade à Corronsac pendant les récréations : La directrice de Corronsac précise que ce lieu sera utilisé dans le cadre des Temps d'Activités Périscolaires (et dans les temps scolaires).
- Organisation des récréations à Corronsac/Objets autorisés ou non : Le choix des objets autorisés dans l'enceinte de l'école est fait en fonction de certains critères : sécurité (sucettes), hygiène, autonomie des élèves à gérer ces objets et en particulier les conflits qu'ils pourraient générer (cartes Pokémon)...

Deux zones de jeux à la balle sont proposées dans la cour de récréation : une zone avec jeux aux pieds, une zone avec jeux à la main. Les balles et ballons venant de la maison ne sont pas autorisés, l'école les fournit. L'harmonisation de ces règles avec le temps de garderie se met en place petit à petit mais il faut gérer la cohabitation de « grands » et « petits » pendant le temps de garderie.

- Conflit entre les APC proposées par les enseignantes et les activités extra-scolaires :

Les mardis et les jeudis, il y a conflit entre les APC (Activités Pédagogiques Complémentaires) proposées par les enseignantes et les activités de zumba (le mardi) ou de théâtre (le jeudi). Il faut savoir que ces APC ne sont pas obligatoires et les parents peuvent choisir entre ces 2 activités mais il n'est pas possible de venir chercher l'enfant à 16h45 pour aller à l'activité extra-scolaire. Cela pénalise les activités d'aides proposées par les enseignantes.

~ La mairie de Montbrun soulève un problème de sécurité. Des parents déposent des enfants de Corronsac devant l'école de Montbrun pour attendre le bus et les laissent seuls. Certains enfants, inscrits à la garderie ne vont pas jusqu'à la garderie. Ceci pose un problème de sécurité . Une note de la mairie de Montbrun sera adressée aux parents à ce sujet.

~

12- 20 ans du RPI / 10 ans de l'association :

Les parents d'élèves proposent l'idée d'organiser une fête exceptionnelle à cette occasion. Du côté des enseignantes, il sera difficile d'organiser quelque chose en supplément des projets actuels et de la fête de l'école classique.

La mairie de Montbrun se dit prête à soutenir cette manifestation sous une forme permettant la participation de tous : par exemple une fête d'école exceptionnelle. Les mairies vont en discuter ensemble pour voir comment organiser ce moment particulier et mettre à contribution les enseignants et les associations.

Clôture du conseil d'école à 20h15.